



## **Coupes budgétaires visant les arts et la culture : l'Académie des beaux-arts appelle au dialogue et à la responsabilité**

---

Les membres et correspondants de l'Académie des beaux-arts, réunis en séance plénière, discutent chaque semaine depuis le mois de décembre dernier de la question des coupes budgétaires de l'Etat et des collectivités locales visant les arts et la culture.

L'Académie des beaux-arts est consciente de l'engagement historique de l'État et des collectivités en faveur de la Culture. Il s'agit, en France, d'un privilège et d'un fondement qui constituent un socle important de notre société.

L'Académie des beaux-arts est tout aussi consciente que, lorsque des efforts sont demandés à tous les pans de la vie économique et sociale, le monde de la Culture doit participer à l'effort collectif et ne peut espérer être sanctuarisé. Mais elle dénonce la violence et l'absence totale de concertation et de transparence dans des décisions unilatérales prises au niveau de collectivités locales de tous bords politiques.

**À l'issue de la séance plénière de ce mercredi 5 février 2025, l'Académie des beaux-arts appelle ainsi :**

- d'une part les responsables publics à maintenir un dialogue respectueux avec les acteurs culturels et les artistes. Les vives et violentes critiques adressées à ces derniers par certains élus n'ont pas leur place dans le débat public. La liberté de recherche, de création et de diffusion ne saurait être remise en cause au prétexte de tensions budgétaires. Si des réformes doivent intervenir, par exemple sur la question de la compétence des collectivités locales en matière culturelle, celles-ci doivent se faire dans un esprit de concertation et sans brutalité.

Dans le monde tel qu'il est, la place des arts et des artistes dans notre société doit être assurée. Il en va de l'épanouissement de chacun et du bonheur de tous. Nier cette nécessité et ne plus se donner les moyens de l'assurer, c'est contribuer au développement des menaces qui planent sur notre démocratie qui se nourrit des bénéfices sociétaux que procurent les arts vivants, à côté de la découverte de notre patrimoine matériel et immatériel.

- d'autre part, dans l'esprit de responsabilité qui est le leur face à cette situation budgétaire, c'est-à-dire lorsque l'argent public est rare, les acteurs culturels à s'assurer plus que jamais que chaque euro soit utilisé de la manière la plus efficace et la plus efficiente possible. Se contenter de prétendre que les arts et les artistes doivent être tout simplement « intouchables » n'aura comme seule conséquence de rendre nos discours « inaudibles ».

Dans ce même but, l'Académie des beaux-arts ne saurait que trop encourager les responsables d'institutions culturelles à communiquer publiquement sur la réalité de l'ampleur des retombées économiques directes et indirectes de leurs activités.

Trop de nos concitoyens et parfois de nos élus ignorent encore ces données. Chaque euro d'argent public investi dans un festival, un musée, une compagnie, un lieu de création etc. génère jusqu'à dix fois plus en termes d'activité (prestations, hôtellerie, restauration, transporteurs etc) et contribue, plus largement, à côté des initiatives privées, à l'attractivité touristique ou économique de la France, qui reste l'un des principaux atouts de notre pays.

---

## L'Académie des beaux-arts

---

L'Académie des beaux-arts est l'une des 5 académies réunies à l'Institut de France. Institution placée sous la protection du Président de la République, accueillant 67 membres, 16 membres associés étrangers et 67 correspondants, elle veille à la défense du patrimoine culturel français et encourage la création artistique dans toutes ses expressions en soutenant de très nombreux artistes et associations par l'organisation de concours, l'attribution de prix, le financement de résidences d'artistes et l'octroi de subventions à des projets et manifestations de nature artistique.

Instance consultative auprès des pouvoirs publics, l'Académie des beaux-arts conduit également une activité de réflexion sur les questions d'ordre artistique. Elle entretient en outre une politique active de partenariats avec un important réseau d'institutions culturelles et de mécènes. Afin de mener à bien ces missions, l'Académie des beaux-arts gère son

patrimoine constitué de dons et legs, mais également d'importants sites culturels tels que, notamment, le Musée Marmottan Monet (Paris), la Villa et la Bibliothèque Marmottan (Boulogne-Billancourt), la Maison et les jardins de Claude Monet (Giverny), la Villa et les jardins Ephrussi de Rothschild (Saint-Jean-Cap-Ferrat), la Maison-atelier Lurçat (Paris), la Villa Dufraigne (Chars), l'Appartement d'Auguste Perret (Paris), ainsi que la Galerie Vivienne (Paris) dont elle est copropriétaire.



---

**Hermine Videau – Directrice de la communication et des prix**

tél : 01 44 41 43 20

mél : com@academiedesbeauxarts.fr

**Académie des beaux-arts**

23, quai de Conti - 75006 Paris

www.academiedesbeauxarts.fr

**Pauline Teyssier**  
**Chargée des relations presse**

tél : 01 44 41 44 58

mél : pauline.teyssier@academiedesbeauxarts.fr

 @academiebeauxarts

 @AcadBeauxarts

 @academiedesbeauxarts